



Actualités

Les achats responsables au cœur des travaux de la Plateforme nationale RSE



En s'engageant dans deux des groupes de travail de la Plateforme RSE, l'ObsAR savait que ses représentants seraient très sollicités, la question des achats étant un point central des politiques RSE des entreprises et des organisations. La réalité des travaux menés montre, de l'avis général des membres de la Plateforme, que cet enjeu devra maintenant être pris en compte et développé de façon transversale, chaque groupe de travail l'ayant abordé séparément selon un angle différent.

Pour le GT n°1 « **RSE, compétitivité et développement durable – l'enjeu des PME** », qui y a consacré une séance complète, les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants sont un sujet porteur de RSE de façon opérationnelle. Un exposé de l'ObsAR (Gérard Brunaud), suivi des auditions de Pacte PME, des entreprises Legrand, General Cable et **Outilacier**, puis du SAE (Anne Bellancourt) ont permis au groupe de dégager quelques points forts, repris dans le rapport d'étape (texte ci-joint [cliquez](#)).

Le GT n°3 « **Les implications de la responsabilité des entreprises sur leur chaîne de valeur (filiales et fournisseurs) telles que recommandées par les normes internationales** » a auditionné l'ObsAR (Pierre Pelouzet, Jacques Schramm et Guy Isimat-Mirin) et l'AFNOR sur les travaux d'élaboration de la future norme internationale « sustainable procurement » (voir article infra). Il a, pour l'instant, seulement intégré dans ses premières recommandations celle de « *soutenir la réalisation d'une norme internationale de recommandations sur les achats responsables (ISO/PC 277 Achats responsables) et élaborer des outils et méthodes d'accompagnement pour les politiques d'achats responsables* ».

Enfin un GT thématique et provisoire, co-animé par Gérard Brunaud et André Sobczak (Nantes) a été constitué pour formuler des observations sur la refonte du PNAAPD (Plan national d'action pour des achats publics durables) et, surtout, des propositions pour une transposition de la nouvelle directive européenne sur les marchés publics la plus porteuse possible de RSE. Travail en cours...

Adoption de la directive européenne relative au reporting extra-financier

Suite à l'accord conclu avec le Parlement en février 2014, le Conseil de l'Union Européenne a adopté le 29 septembre la directive sur la publication d'informations extra-financières. Le texte prévoit que les entreprises cotées de plus de 500 salariés publieront chaque année une déclaration comprenant des informations relatives aux questions de RSE. Les États membres ont deux ans pour la transposer dans leur législation nationale.

La directive, d'abord votée par le Parlement européen le 15 avril, donne aux entreprises jusqu'à 2017 pour s'adapter aux nouvelles exigences. Leur déclaration devra contenir une description des politiques, des résultats et des risques liés aux questions d'environnement, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. Trois précisions importantes sont données par les institutions européennes :

- ❖ D'abord une forte incitation : « *Lorsqu'une entreprise ne mène pas de politiques liées à ces questions, elle devra en expliquer les raisons* ».
- ❖ Les entreprises devront également « *inclure dans la déclaration sur le gouvernement d'entreprise une description de la politique de diversité qu'elles appliquent à leurs organes d'administration, de gestion ou de surveillance au regard de critères tels que l'âge, le sexe, les qualifications et l'expérience professionnelle* ».
- ❖ La Commission européenne éditera « *un guide d'application, non-contraignant, pour faciliter la publication des informations extra-financières par les entreprises, en prenant en compte les meilleures pratiques actuelles, les développements internationaux et les initiatives européennes liées* ».

La Plateforme nationale RSE, dont l'ObsAR est un membre actif, a salué cette nouvelle avancée des textes soutenant la mise en œuvre des principes de responsabilité sociétale des entreprises.



PME : la simplification des marchés publics en marche !



Un premier décret modifiant le Code des marchés publics et le décret d'application de l'ordonnance de 2005 est paru le 28 septembre, juste à temps pour rendre les nouvelles dispositions applicables au 1^{er} octobre. C'est la première pierre de l'édification du « monument » de transposition des nouvelles directives européennes sur la commande publique, et l'application du « **choc de simplification** ». Trois grandes dispositions, très attendues par les PME, sont prises :

1 Afin de lever les barrières pour les candidats aux marchés, le décret plafonne les exigences des acheteurs publics en termes de **capacités financières des candidats** : « *Lorsque le pouvoir adjudicateur demande un chiffre d'affaires annuel minimal donné, ce niveau minimal ne peut être supérieur à deux fois le montant estimé du marché ou du lot, sauf justifications liées à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution* ». L'acheteur public qui demande un CA annuel minimal supérieur au plafond doit le justifier dans les documents de consultation ou dans le rapport de présentation. Le texte précise comment calculer ce plafond pour les accords-cadres, marchés à bons de commande et systèmes d'acquisition dynamique.

2 Toujours dans l'optique de faciliter la candidature des entreprises, le décret prévoit que « *les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique* ».

Deux conditions: le candidat doit fournir dans son dossier toutes les informations nécessaires à cette consultation dont l'accès doit être gratuit. Cette simplification du dossier de candidature des entreprises alourdit un peu la tâche des acheteurs publics qui devront se connecter à divers systèmes pour compléter les dossiers reçus. Le décret autorise aussi l'acheteur public à se dispenser (mais ce n'est pas une obligation) de demander les pièces ou renseignements qui lui ont déjà été fournis lors d'une précédente consultation et qui restent valables. C'est le principe du « **dites-le nous une seule fois** ». Si l'acheteur public entend utiliser cette disposition, il doit le prévoir dans l'avis d'appel à la concurrence ou dans les documents de la consultation.

3 Enfin, pour favoriser la recherche et l'innovation, une nouvelle forme de marché public est créée : le « **partenariat d'innovation** ». Passé selon une procédure négociée il est structuré par phases : d'abord afin de cofinancer la recherche et le développement de fournitures, services ou travaux innovants, avec un ou plusieurs partenaires ; puis, le cas échéant, afin d'en acquérir les résultats.

Le maniement de cette procédure s'annonce néanmoins assez délicat, voire réservé aux acheteurs publics les plus expérimentés.

Un autre texte devrait intervenir prochainement pour introduire dans le code le fameux « **DUME** » (document unique de marché européen), reposant sur un principe d'attestation sur l'honneur, destiné à uniformiser les dossiers de candidatures des entreprises. Malheureusement la Commission européenne n'a pas encore fourni le modèle, le premier projet s'avérant beaucoup trop ...complexe. Un comble pour une démarche de simplification...!

[Voir la fiche explicative de la Direction des Affaires Juridiques des Ministères de l'Economie et des Finances.](#)



Future norme internationale « achats responsables » : une étape décisive

Les travaux ISO « sustainable procurement » (SP) rentrent dans une phase critique qui vise à obtenir le consensus sur un nouveau texte de norme auprès des délégations internationales qui seront présentes à Singapour la première semaine de novembre. 220 pages et plus de 700 commentaires sont à traiter: le challenge est élevé quand il s'agit de s'entendre avec plus de 50 personnes autour de la table, venant d'une vingtaine de pays différents, et ne parlant pas tous très bien anglais...

Mais ce consensus est possible car beaucoup de commentaires se concentrent sur deux questions de fond seulement et que les points de vue paraissent plus complémentaires que contradictoires. Ainsi, un des buts essentiels de cette discussion est de **renforcer la cohérence de cette norme avec l'ISO 26000**, compte-tenu des ajouts internationaux introduits au cours des derniers mois, en plus des apports de la norme française. Plusieurs pays leaders dans ces travaux rejoignent la France dans cette préoccupation. L'autre objectif majeur est de **produire des recommandations concrètes** au plan méthodologique pour des acheteurs qui s'interrogent souvent sur la bonne façon de procéder : comment faire une cartographie des risques achats responsables ? Qu'est-ce qui distingue une bonne d'une mauvaise politique achat responsable ? Comment s'engager en cohérence avec la politique établie ? Sur quels principes bâtir un reporting achat responsable ?

Un autre motif d'espoir pour parvenir à ce consensus est la **qualité de la préparation de la délégation française**, qui a produit des propositions concrètes de rédaction qui devraient faciliter les débats à Singapour. Notons que les représentants de l'ObsAR sont bien présents et très impliqués : Jacques Schramm, qui préside ces travaux ISO SP, est VP de l'ObsAR, Annie Sorel (membre du CODIR ObsAR), Catherine Moreau et Olivier Coustaury vont aller à Singapour pour permettre à la délégation française de peser dans les débats. Par ailleurs d'autres participants comme Guy Isimat-Mirin (également VP ObsAR) auront fortement contribué à la préparation. Notons aussi le travail d'équipe avec les Médiations inter-entreprises et des marchés publics, représentées par Françoise Odolant, qui vient d'être désignée chef de la délégation française à Singapour.



Tous auront une pensée pour Thierry Le Corre, qui représentait EDF, autre adhérent de l'ObsAR. Thierry était un grand professionnel des achats responsables et une personne très appréciée pour sa gentillesse et son esprit ouvert. Il a contribué aux travaux de préparation jusque fin juillet, éclairant le groupe de ses suggestions toujours très pertinentes, pour proposer des recommandations concrètes de maîtrise de la sous-traitance, en écho aux recommandations de l'OCDE suite à l'accident du Rana Plaza au Bangladesh. Thierry est parti bien trop tôt, à 56 ans, laissant sa famille et de très nombreux proches dans la douleur. Notre groupe de normalisation et l'ObsAR s'associent ici à leur peine.

Vers une évolution du label « Relations fournisseur responsables »



L'élaboration de la norme internationale « sustainable procurement » va changer la donne en termes de référentiel de bonnes pratiques. D'ores et déjà, l'ObsAR, la CDAF, la Médiation interentreprises, la Médiation des marchés publics et l'AFNOR se préparent à faire évoluer le label « Relations fournisseur responsables », basé sur la Charte du même nom, vers un **label d'Etat** « achats responsables » (dont le nom reste à définir), plus complet et tout aussi exigeant. L'objectif de cette évolution du dispositif de labellisation est de permettre aux entreprises de valoriser leur label non seulement en France mais aussi à l'étranger tout en bénéficiant de la reconnaissance d'une norme internationale ISO. C'est aussi – et ceci a été indiqué à la Plateforme nationale RSE – une opportunité de diffusion de nos démarches et de promotion des entreprises et organisations publiques françaises à l'extérieur de nos frontières. L'annonce de l'engagement de ce travail est faite par le communiqué ci-joint : [lire le communiqué](#)



Partenaires

Handeco : un véritable espace de coopération, d'outils et de services partagés

Association au service des organisations du secteur du handicap, Handeco déploie depuis 4 années des outils et des services co-construits avec les acheteurs du public et du privé. Depuis janvier 2014, Handeco et l'association Pas@Pas ont fusionné outils, moyens et services autour d'une plateforme commune "Handeco-Pas@Pas", afin d'accompagner durablement les acheteurs dans leur démarche d'achats socialement responsables et de faciliter ainsi les relations commerciales avec les ESAT et les entreprises adaptées.

Les directions achats bénéficient ainsi d'une offre de services innovante et unique sur le marché, qui regroupe un large éventail d'outils et de services :

- une base de données totalement qualifiée de 2 000 fournisseurs référencés,
- une place de marché électronique pour publier les appels d'offres,
- un service d'assistance, de conseil et d'accompagnement,
- des journées de formation aux enjeux du secteur protégé-adapté,
- des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- des événementiels.



Antoine Doussaint, Directeur adjoint RSE du Groupe La Poste, client depuis 2 ans, en témoigne : « *Comment ne pas se réjouir d'avoir réalisé auprès du secteur du travail protégé et adapté près de 9 millions d'achats utiles en 2013, quasiment 30 % de plus que l'année précédente, équivalent à 100 emplois indirects supplémentaires !* ».

Depuis, d'autres entreprises, publiques et privées, font confiance à Handeco et sont venues étoffer son tour de table (Adecco, Bouygues Télécom, Conseil Général de l'Yonne, CNRS, France Télévisions, Groupe Chèque Déjeuner, Groupe Hospitalier de l'Est Francilien (4 hôpitaux), LVMH, Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de la Défense, Musée du Louvre, RATP, ...). Dans cette liste, beaucoup d'adhérents de l'ObsAR qui souhaitent être bien accompagnés dans leur performance RSE...

Contact : www.handeco.org / contact@handeco.org

Label LUCIE



La mise en place d'une politique RSE apporte, selon la taille de l'entreprise, de nombreux avantages. Chacun le sait plus ou moins confusément. Nos partenaires du Label LUCIE ont essayé de réunir en une fiche les avantages de la RSE, à partir d'études (américaines et canadiennes) qui ont tenté de quantifier et de qualifier ces différents avantages. En voici le résultat :

<http://membres.labellucie.com/actualites-presse/actualites/revue-de-presse/les-avantages-de-la-rse>

Plateforme pour le Commerce Équitable



L'article 94 de la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire fait évoluer la définition du commerce équitable établie par la loi du 2 août 2005, en y apportant plus de précisions, et étend son champ d'application aux échanges avec des producteurs au Nord, notamment en France. Les acteurs du commerce équitable français, réunis au sein de la Plateforme pour le Commerce Équitable, se réjouissent de cette évolution législative qui s'inscrit dans leurs propres travaux. Voir le communiqué : [Cliquez](#)



Développement territorial : COORACE propose un outil de valorisation de l'ESS

Le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) mis en pleine lumière par l'adoption de la loi du 31 juillet) poursuit sa modernisation et accroît en permanence son professionnalisme. Une de ses « têtes de réseau », la Fédération COORACE, propose à ses adhérents, structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), engagés pour l'émergence d'un nouveau modèle de développement économique, solidaire et durable, [une démarche d'évaluation de leur utilité sociale territoriale](#). Cette démarche doit leur permettre d'identifier leurs multiples apports sur les territoires en associant l'ensemble de leurs parties prenantes, de les évaluer et les valoriser. Elle contribue ainsi à deux enjeux majeurs pour les entreprises :

- ❖ Renforcer la cohérence de leur projet, améliorer leur pilotage, renforcer leur capacité d'innovation et leur permettre un changement d'échelle.
 - ❖ Valoriser leur plus-value, mieux communiquer et construire de nouvelles relations avec leurs partenaires.
- Pour les entreprises conventionnées IAE, évaluer leur utilité sociale territoriale doit notamment leur permettre de montrer une diversité d'apports s'étendant bien au-delà des taux de retour à l'emploi.

Fort de l'expérimentation de cette démarche par une vingtaine d'entreprises ou de collectifs d'entreprises en régions et de la production d'un [premier aperçu](#) de ce que peut recouvrir l'utilité sociale territoriale de ces entreprises, COORACE lance le déploiement de cette démarche à partir de 2015. Elle doit permettre à chaque entreprise qui le souhaite de construire son propre référentiel d'évaluation et de réaliser l'évaluation de son utilité sociale territoriale. Elle permettra également au réseau, à ses différents échelons, d'alimenter son offre d'appui aux entreprises (en articulation étroite avec les démarches Qualité, développement commercial, etc.) et de promouvoir notre contribution collective à l'émergence d'un nouveau modèle de développement économique auprès des partenaires tant publics que privés.



Evènements

L'ObsAR est, en novembre, à l'initiative de trois rendez-vous importants :

- ❖ Le 13 novembre, l'ObsAR et **Provigis** vous proposent une « Matinale » sur le thème de la **gestion du risque et des bonnes pratiques de relations fournisseurs**. Avec la présentation d'une étude sur l'évaluation fournisseurs en matière de RSE et plusieurs témoignages : La Poste, Aéroports de Paris, SAGE et l'ACOSS.
- ❖ Le 18 novembre, c'est avec le **CREPI Ile de France** que nous recevrons au BeoTop. Au programme : « **achats responsables et insertion : comment s'engager, se différencier et être performant** », avec là aussi des témoignages et des confrontations entre experts et opérationnels du privé et du public...
- ❖ Le 28 novembre matin, les résultats du groupe de travail de l'ObsAR sur le **Coût Global et la Création de Valeur** seront présentés lors d'une conférence se déroulera au Ministère de l'Intérieur.

Notez que les inscriptions à tous nos évènements se font depuis la page d'accueil de notre site internet :

www.obsar.asso.fr

Les évènements de nos adhérents et partenaires

- ❖ Le 16 octobre, une matinée consacrée aux clauses sociales dans les marchés privés est proposée par le Lab'Ho, le Groupe Adecco et le Groupe SEB. Inscription depuis notre site.
- ❖ Le 17 octobre, notre adhérent [FairFibers](#) vous propose de découvrir son nouveau show-room.
- ❖ Le 23 octobre lors du World Forum de Lille, **BuyYourWay** animera plusieurs ateliers et conférences. [Info](#)
- ❖ Le 30 octobre, **Alliance Villes Emploi** réunit une conférence nationale sur les clauses sociales, avec la participation de l'ObsAR.



- ❖ Le 13 novembre, le réseau normand **Grandde** organise un colloque à l'Abbaye de Gruchet le Valasse. Conférences et stands permettront aux entreprises locales de progresser sur la thématique des achats responsables et de la RSE.
- ❖ Les 13 et 14 novembre, le **CNEI (Conseil National des Entreprises d'Insertion)** organise son congrès à Montpellier. Plus de 300 acteurs de l'insertion sont attendus pour ces 2 jours placés sous les thèmes "coopération, économie circulaire, innovation sociale, formation, qualité, accompagnement des salariés en parcours d'insertion, politique publique, finance solidaire et mécénat, communication". [Programme et inscription](#)
- ❖ Le 17 novembre, la **Plateforme RSE** organise son premier colloque public, au CESE, avec au programme plusieurs ateliers sur l'accompagnement RSE des PME, les outils de la transparence financière, le dialogue social vecteur d'une stratégie RSE, la responsabilité dans la chaîne de valeur à l'international, RSE et performance globale, RSE et transition énergétique ...
- ❖ Le 27 novembre, **Alliance Villes Emploi** organise la journée des Maisons de l'Emploi et des PLIE, également au CESE, sur deux thèmes principaux : « les politiques territoriales de l'insertion et de l'emploi » et « la mobilisation de l'entreprise pour la montée en compétence des territoires ».

Vie de l'association

L'ObsAR se réorganise

Après une phase initiale de développement, l'ObsAR engage sa consolidation en modifiant son organisation interne. Alain Chatenet, qui a fortement contribué à la mise en œuvre des achats responsables en France, à la création de l'association et à son positionnement dans les différents réseaux, a cessé ses activités en tant que délégué général. Il reste membre actif de l'ObsAR et souhaite s'orienter à nouveau vers des projets de développement opérationnel en achats responsables. Le Comité directeur de l'association a défini le profil des trois chargés de mission qu'il va recruter dans le cadre de sa nouvelle organisation. Précision : ces 3 salariés ne font que 2 ETP... ! Qu'on se le dise : notre association a besoin de cotisants en nombre croissant !

Un nouveau membre du Comité Directeur

Dans le cadre de son **partenariat avec la CDAF**, co-fondatrice de l'ObsAR, un siège au Comité directeur de l'association est réservé statutairement à la Compagnie des Dirigeants et Acheteurs de France. La CDAF est désormais représentée par **Jean Pierre Rouffet** (Legrand) qui remplace Olivier Menuet. La coordination et le développement d'actions communes en matière d'achats responsables est au programme des réunions du Bureau de la CDAF avec les Présidents de Régions le 24 octobre et du Comité directeur de l'ObsAR le 27 octobre.

Club VIP'ObsAR et Conseil d'orientation

Les principaux adhérents contributeurs de l'ObsAR (le Club VIP'ObsAR, dans notre jargon interne) étaient réunis le 16 septembre pour faire le point sur les apports de l'ObsAR à ses adhérents et les conditions d'une « production » mieux ancrée sur les contributions de ses membres, apporteurs de « bonnes pratiques ». Plusieurs thèmes de travail seront soumis aux débats du Conseil d'orientation, réuni le 27 novembre, et portés à la connaissance de l'ensemble des adhérents avec l'organisation des groupes correspondants.

Nous contacter

Gérard Brunaud, Vice-Président exécutif, gerard.brunaud@obsar.asso.fr
Secrétariat, contact@obsar.asso.fr

Pour nous faire part de vos suggestions, informations, documents, évènements... :
Nathalie Paillon, Chargée de mission, nathalie.paillon@obsar.asso.fr